



## DECLARATION LIMINAIRE AU CHSCT DU 6 FEVRIER 2017

Monsieur le Président,

Cette première séance ordinaire de 2017 s'ouvre ce jour. Cependant ce début d'année a vu une intense activité de ce même CHSCT. En effet, les membres du CHSCT du Nord ont déjà dû convoquer un CHSCT extraordinaire sur les cahiers revendicatifs remplis par les agents de tous les sites de la DRFiP Nord fin 2016. Plusieurs droits d'alerte tant à la DRFiP qu'aux Douanes démontrent, s'il fallait encore le faire, que les conditions de travail des agents sont inacceptables et qu'il est plus que temps qu'elles deviennent le cœur de nos débats et la priorité absolue de nos administrations. Aussi, il est inacceptable, Monsieur le Président, que vous nous rappeliez quasiment à chaque séance que son nombre pourrait être limité à 3 par an. Le Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail doit être réuni et doit pouvoir travailler autant de fois qu'il s'avère nécessaire. Nous nous passerons également de certains de vos propos tendancieux sur le temps passé à l'examen des dossiers. Nous exigeons et exigerons toujours de consacrer le temps nécessaire. Il en va du sérieux de cette instance.

Monsieur le Président, c'est l'humain qui doit être au cœur de nos préoccupations. Les politiques successives de régression et d'insécurité sociales ont abouti à de multiples dérives et de véritables atteintes à la dignité des agents. La déstructuration du travail et de son environnement, organisée au travers des divers plans ou démarches stratégiques à la Douane ou à la DRFiP et des restructurations à l'INSEE, nient toute dimension humaine.

Sur l'ordre du jour,

Nous déplorons que l'administration des Douanes ne fournisse aucun document pour les points 3 et 4. Indifférence ou mépris ?

Sur le point 5 et la présentation des fiches issues des travaux de la Mission des Conditions de Vie au Travail (MCVT), Solidaires Finances ne peut que s'étonner que les membres de la MCVT n'aient trouvé comme sujet d'importance sur la vie au travail que les modalités d'organisation des moments de convivialité et le rappel des effets de l'alcool. Cette mission serait-elle si détachée et si éloignée de ses agents qu'elle ne voit dans les conditions de travail que ce sujet ? Que penser des appels à la délation des fiches 3 et 4 ? C'est bien à la hiérarchie de proximité d'intervenir auprès de ses agents et non aux collègues.

De plus, les troubles du comportement décrits en point 1 de la fiche 3 peuvent également s'apparenter aux symptômes d'un accident vasculaire cérébral face auquel la conduite à tenir est différente et l'urgence absolue.

Lors de sa présentation en CTL en mai 2015, la création de cette mission nous apparaissait comme de la poudre aux yeux qui permettrait, si besoin en était, de confirmer les dégradations évidentes des conditions de travail de tous les agents. Il n'en est rien puisqu'en promouvant la délation et la suspicion entre collègues, la Mission Conditions de Vie au Travail ambitionne d'amplifier la dégradation des conditions de travail. Bel exploit !